

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 14 octobre 2002

Présents

Marie-Christine LABROUSSE, Gilles LE CHATELIER, James Mc CEARNEY, Antoine ASSERAF, Julien BOURROUILHOU, Romuald DZOMO-NKONGO, Léonard GOURINAT, Thymée N'DOUR, Edmond ESPANEL, Anthony MESLE.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Franck BARON, Nicolas DAHAN, Erhard FRIEDBERG, Christian LEQUESNE, Lénaïg BREDOUX (procuration à Thymée N'DOUR).

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS	directeur
Mme Morgane LE BERRE	directrice de la scolarité
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication
M. Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges
Mlle Marion BROUSSARD	administratrice du BDE de l'année 2001/2002
M. Jérôme BATOUT	président du BDE pour l'année 2002/2003
Mlle Catherine SCORDIA	directrice adjointe de la formation continue
M. Cyril DELHAY	chargé de mission, responsable Conventions Education Prioritaire
Mlle Cécilia BOISSERIE	trésorière du BDE de l'année 2001/2002
Mlle Camille POUSSIN	trésorière du BDE pour l'année 2002/2003

*

* *

- | | |
|--|-------|
| I. Audition du BDE (quitus). | p. 2 |
| II. Création de deux nouveaux cycles diplômants en Formation continue : Gestion et politique de santé et Politiques gérontologiques. | p. 3 |
| III. Bilan de la coopération internationale et de la présence des étudiants de Sciences Po à l'étranger. Evaluation de l'année à l'étranger. Programme Alliance. | p. 5 |
| IV. Bilan des « Conventions Education Prioritaire ». | p. 13 |
| V. Processus et calendrier de la reconnaissance des groupements. | p. 15 |
| VI. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2002. | p. 16 |
| VII. Echanges d'informations sur des questions diverses. | p. 16 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2002

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence d'Anthony Meslé.

I. AUDITION DU BDE (QUITUS)

a) Exposé

Cécilia BOISSERIE, trésorière du BDE pour l'année 2001-2002, indique que Nausicaa Brun prie les membres de la Commission paritaire d'excuser son absence. Elle commence en effet des cours ce soir. Elle rappelle que lors de la précédente séance de la Commission paritaire, la nouvelle équipe du BDE avait demandé un réexamen des comptes 2001-2002. Ce réexamen a été effectué par les deux équipes, avec l'aide de Marie-Christine Labrousse. Ce travail a permis de parvenir à un nouveau compte de résultat, présenté dans le document envoyé aux membres de la Commission paritaire. Ce document diffère considérablement de celui qui avait été présenté lors de la précédente séance de la Commission. Le premier document reprenait le modèle de celui adopté par l'équipe précédente, qui n'était malheureusement pas des plus fiables. Les deux équipes ont donc réexaminé les comptes et sont parvenues à se mettre d'accord sur les charges, les produits et le résultat d'exercice, qui est maintenant déficitaire de 9712, 71 euros, alors qu'il présentait un solde excédentaire de 76 000 euros dans la version précédente. Par rapport au document précédent, ont été ôtées un certain nombre de dettes et de créances qui relevaient de l'exercice antérieur. Certaines créances qui sont probablement irrécupérables ne sont plus prises en compte, notamment des créances de presse. Dans un souci de clarté, les charges liées à l'exercice 2001-2002 et payées par la nouvelle équipe ont été prises en compte dans le nouveau compte de résultat. L'exercice 2001-2002 est maintenant déficitaire. Cela est essentiellement dû à une estimation trop élevée de certaines recettes, notamment celles des journaux, ainsi que celles des soirées. Par ailleurs, n'ont pas été prises en compte des petites créances que la nouvelle équipe jugera bon d'indiquer dans ses comptes, à savoir les créances dues au trombinoscope qui n'a pas été publié. Cet exercice de révision des comptes a été nécessaire et profitable, puisque les deux équipes sont parvenues à un résultat sur lesquelles elles sont d'accord. C'est la première fois que le BDE présente à la Commission paritaire des comptes aussi honnêtes et clairs. Cécilia Boisserie tient particulièrement à remercier Marie-Christine Labrousse pour son aide dans l'établissement des nouveaux comptes. Elle pense que cette clarification sensible des comptes devrait se poursuivre les prochaines années.

Jérôme BATOUT, nouveau président du BDE, précise que le désaccord entre les deux équipes portait sur la forme des comptes. Le bilan présenté lors de la dernière réunion de la Commission paritaire intégrait à la fois des éléments de comptabilité analytique et de comptabilité générale, si bien que la situation financière du BDE était difficile à interpréter. Les deux équipes ont choisi pour le nouveau document une comptabilité générale, qui clarifie les choses. Cette révision des comptes 2001-2002 en valait vraiment la peine, car elle a permis de passer en revue l'ensemble des exercices et d'avoir une bonne vision d'ensemble des finances du BDE. Le fait de travailler ensemble a en outre permis aux deux équipes du BDE de se réconcilier et de résoudre les tensions qui étaient apparues lors de la dernière réunion de la Commission paritaire. Le BDE, comme n'importe quelle association de Sciences Po, doit des comptes aussi bien à la FNSP, dont il reçoit une subvention, qu'à ses

adhérents, qui auront accès à cette comptabilité. Ils sont parfois surpris du tarif de certaines prestations. Avec cette comptabilité, ils peuvent voir clairement où va l'argent du BDE. Enfin, Jérôme Batout présente Camille Poussin, la trésorière du BDE pour l'année 2002-2003.

Camille POUSSIN indique qu'elle espère parvenir à tenir ces comptes clairs tout au long de l'année.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE souhaite témoigner de la quantité de travail fournie par les deux équipes pour donner satisfaction à la Commission paritaire. Cela a été un long travail d'épluchage des comptes ligne à ligne à partir des comptes fournis par la banque et non plus uniquement de la comptabilité interne de l'association. Elle se félicite de la qualité de la transmission des dossiers d'une équipe à l'autre, qui a été rendue possible par le nouveau travail demandé aux deux équipes. C'est un point très important. Elle espère que forte de cette expérience, la nouvelle équipe du BDE saura transmettre toutes les informations nécessaires à l'équipe suivante. Le document présenté aujourd'hui à la Commission paritaire est un document semi-comptable. Le temps a manqué pour faire complètement le passage entre la comptabilité analytique, c'est-à-dire la description de la rentabilité de chacune des opérations, et la comptabilité en comptes. Si la nouvelle équipe peut faire cela pour l'année prochaine, l'information de la Commission paritaire sera complète. On a maintenant des comptes, mais si on veut avoir une vision de l'analyse de ces comptes et donc de la rentabilité par opération, on est obligé de se reporter au document précédent.

c) Vote

Le quitus moral et financier est voté à l'unanimité.

II. CREATION DE DEUX NOUVEAUX CYCLES DIPLOMANTS EN FORMATION CONTINUE : GESTION ET POLITIQUE DE SANTE ET POLITIQUES GERONTOLOGIQUES

a) Exposé

Catherine SCORDIA rappelle que le document envoyé aux membres de la Commission paritaire présente les objectifs et le programme de ces deux nouvelles offres de formation. Elle indique qu'elle centrera son intervention autour de trois questions : pourquoi deux nouveaux cycles diplômants en formation continue ? Pourquoi dans le secteur sanitaire et social ? Quelles compétences faudra-t-il mobiliser pour la réussite de ces deux nouveaux cycles ?

Il existe déjà trois cycles diplômants en formation continue, respectivement en finance d'entreprise, en sociologie de l'entreprise et en fonctionnements associatifs. On peut se demander pourquoi en créer deux autres. Cela répond à une demande de plus en plus forte du marché, puisque les stagiaires réclament de plus en plus le développement de formations qualifiantes. La loi sur la réduction du temps de travail a eu un effet imprévu, puisque de nombreux cadres disposant de plus de temps, ils demandent des formations diplômantes. L'offre de formations interentreprises de Sciences Po Formation s'est beaucoup développée depuis une dizaine d'années dans le secteur sanitaire et social, notamment sur la thématique de la protection sociale. En 2001, 770 stagiaires ont été accueillis dans le cadre de ces formations, qui représentent 42 jours de formation et une vingtaine de séminaires. Le public de ces formations est assez diversifié, puisqu'il comprend des cadres de la Sécurité sociale, de l'industrie pharmaceutique, des mutuelles, des assurances, des médecins, ainsi que des associations de malades ou de prise en charge des personnes handicapées et des maisons de

retraite. La création de ces nouvelles formations a également une raison conjoncturelle. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale insiste sur le besoin de formation des directeurs d'établissements pour personnes âgées dépendantes. Or il n'y a pas d'offre de formation qualifiante dans ce domaine.

Les formations sur la protection sociale développées par Sciences Po depuis une dizaine d'années se sont beaucoup appuyées sur des partenariats institutionnels avec le CNESSS, la CNAF, les fédérations hospitalières, les fédérations du secteur social et médico-social, ainsi que la presse professionnelle. Ces partenaires ont encouragé Sciences Po Formation à créer ces deux nouvelles formations diplômantes et ont assuré Sciences Po de la promotion de ces cycles.

En ce qui concerne les compétences à mobiliser pour mener à bien ces deux cycles, Sciences Po a développé depuis une dizaine d'années un savoir-faire et des partenariats solides dans le domaine sanitaire et social, qui se sont beaucoup investis dans ces formations. La plupart des enseignements du cycle diplômant gestion et politiques de santé existent déjà en cycle du diplôme dans le cadre de la majeure de spécialisation « cadres de la santé ».

b) Questions et observations

Thymée N'DOUR demande quel type de cadres sont intéressés par ces formations.

Catherine SCORDIA rappelle qu'il s'agit d'une création de formation et qu'il n'y a donc pas encore d'expérience sur la durée. Le cycle diplômant gestion et politiques de santé a été pensé initialement plutôt pour les acteurs privés de la santé, à savoir industrie pharmaceutique, cliniques, mutuelles et compagnies d'assurance, puisque pour le secteur public il existe le CNESSS et l'ENSP. Mais on s'est rendu compte qu'il y avait une demande aussi forte du secteur public, notamment de directeurs d'hôpitaux et de directeurs de caisses de Sécurité sociale. Elle précise que tous les cycles diplômants sont proposés soit dans le cadre d'une formation d'entreprise, soit dans le cadre d'un congé individuel de formation. Ce ne sont pas les salariés qui paient leur formation.

Edmond ESPANEL demande si ces cycles diplômants fonctionnent par autofinancement ou si la FNSP en tire un bénéfice quelconque.

Richard DESCOINGS répond que par définition, ce sont des cycles autofinancés. Le ministère de l'Education nationale n'apporte aucun financement sur ce point. La FNSP ne fait pas de bénéfice puisque d'une année sur l'autre, le résultat comptable est proche de zéro depuis 1996. C'est un vrai problème pour la FNSP, puisqu'elle n'a pas de réserve et pas de fonds propres.

Marie-Christine LABROUSSE demande quelles démarches administratives il faut entreprendre pour avoir le titre de cycle diplômant.

Catherine SCORDIA répond que ce sont des diplômes d'établissement. Sciences Po a le droit de délivrer ces diplômes et de fixer les conditions de leur obtention. Il y a d'abord une sélection à l'entrée sur dossier. Les candidats doivent avoir un niveau d'études bac + 4 et au moins cinq ans d'expérience professionnelle. Après examen du dossier, chaque candidat est reçu en entretien individuel, pour s'assurer qu'il a bien le niveau requis pour cette formation. Chaque cycle fait l'objet d'une validation qui varie selon la formation. Pour le cycle finance d'entreprise, il s'agit d'une validation certificat par certificat. Les deux cycles diplômants en sociologie de l'entreprise et sociologie des associations sont validés par un mémoire soutenu devant un jury.

James Mc CEARNEY demande si ces diplômes d'établissement sont reconnus dans les conventions collectives.

Catherine SCORDIA répond qu'il n'y a pas d'agrément particulier. Mais une association du secteur médico-social a mis la formation sur les fonctionnements associatifs parmi ses objectifs prioritaires.

c) *Vote*

La création des deux cycles diplômants en formation continue pour le secteur sanitaire et social reçoit à l'unanimité un avis favorable de la Commission paritaire.

III. BILAN DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE LA PRESENCE DES ETUDIANTS DE SCIENCES PO A L'ETRANGER. EVALUATION DE L'ANNEE A L'ETRANGER. PROGRAMME ALLIANCE

a) *Exposé*

Francis VERILLAUD indique que la présence des étudiants étrangers à Sciences Po a connu une évolution considérable depuis une dizaine d'années. On constate une forte augmentation de leur présence, avec une croissance très marquée à partir de 1996-1997. A la même période, les effectifs globaux de Sciences Po ont également augmenté. La légère décroissance qui apparaît en 1996-1997 est liée à la réorganisation d'un certain nombre de programmes, notamment la transformation du Certificat d'études politiques en Programme international de sciences politiques et sociales. L'augmentation a ensuite repris. Une majorité d'étudiants viennent de l'Union européenne et d'Europe centrale et orientale. Pour les autres parties du monde, la répartition est relativement harmonieuse. Un grand nombre d'étudiants viennent d'Amérique du Nord, Canada inclus. Les étudiants internationaux présents dans le cadre d'échanges représentent 35% de l'ensemble. La majorité des étudiants étrangers sont à Sciences Po pour obtenir un diplôme au niveau doctoral ou au niveau du cycle du diplôme. Une petite partie de ces 65 % d'étudiants étrangers sont inscrits dans des programmes spécifiques. Par exemple, le programme Copernic, qui porte sur les pays d'Europe centrale et orientale, fait venir des étudiants de ces pays pour une année. Un programme en anglais, intitulé *Business and European Integration*, permet d'accueillir un petit nombre d'étudiants.

En ce qui concerne le départ des étudiants de Sciences Po à l'étranger, on constate une évolution marquée depuis quelques années. Francis Verillaud précise que le graphique présenté aux membres de la Commission paritaire n'intègre pas les stages à l'étranger. Si c'était le cas, on verrait une augmentation encore plus nette des départs à l'étranger. En 2002-2003, 300 étudiants de 1er cycle partent en séjour d'études dans des universités partenaires. Il faudrait y ajouter 120 étudiants partis en stage à l'étranger. Si on tient compte des doctorants en séjour de recherche à l'étranger et des élèves du cycle du diplôme en stages ou en séjours d'études à l'étranger, ce sont alors pratiquement 800 étudiants de Sciences Po actuellement en mobilité internationale, soit pour une année, soit pour un semestre.

Cette mobilité dans les deux sens est possible grâce à un réseau d'accords d'échanges et de coopération avec des universités étrangères. La répartition de ces 233 accords constitue une carte exceptionnelle. Pratiquement tous ces accords fonctionnent réellement en termes d'échanges et de coopération internationale et constituent une offre unique pour un établissement de la taille de Sciences Po. L'existence de nombreux accords permet d'envoyer un petit nombre d'étudiants dans chaque université, pour éviter des gros regroupements où les étudiants se retrouveraient uniquement entre Français. Cela permet également aux étudiants d'avoir un choix particulièrement important. Pour les 420 étudiants qui partiront en septembre 2003, près de 600 places sont proposées, stages inclus.

Le développement international de Sciences Po repose également sur un ensemble d'activités très fortes qui mobilisent les enseignants, les chercheurs et la direction de Sciences Po, à travers une série de programmes. Ceux-ci sont souvent mis en place à la demande ou en

coopération étroite avec le ministère des Affaires étrangères. On voit là le souci de développer des relations poussées avec des pays qui n'offrent pas nécessairement un système universitaire fort. Il est important que Sciences Po, en tant qu'institution française, participe à l'ensemble de la coopération française à l'étranger. En ce qui concerne le positionnement international des formations de Sciences Po, l'IEP est une institution qui se situe au niveau *postgraduate*. Tous les diplômes délivrés par Sciences Po se situent à ce niveau, qu'il s'agisse des diplômes de 3ème cycle, du MBA, mais aussi du diplôme de Sciences Po, qui est équivalent à un *Master's degree*, ce qui lui donne une lisibilité particulièrement importante au niveau international. Ce positionnement est affirmé par un ensemble d'éléments. Si autant d'étudiants internationaux sont candidats pour venir à Sciences Po, c'est précisément qu'ils reconnaissent ce positionnement international. Un réseau de facteurs contribue à ce positionnement. Il s'agit de la nature des programmes et du fait que la recherche à Sciences Po soit très développée.

Depuis plusieurs années, dans le cadre du développement international de Sciences Po, une série de programmes internationaux d'excellence ont été mis en place. Le panorama qu'offre Sciences Po aujourd'hui est particulièrement important. Il existe trois types d'offre internationale à Sciences Po. Les doubles diplômes permettent à des étudiants d'obtenir à la fois le diplôme de Sciences Po et celui d'une autre institution, soit en substituant une partie des études d'une université à l'autre, soit par un complément de formation permettant d'obtenir les deux diplômes. Deux diplômes fonctionnent depuis plusieurs années, l'un avec Columbia et l'autre avec Berlin. Deux autres doubles diplômes, qui viennent d'être créés, sont en cours de recrutement et démarreront avec leurs étudiants à la rentrée 2003. Il s'agit de diplômes avec la *London School of Economics* et avec l'université de Saint-Gall. Le deuxième type d'offre est celui des cursus intégrés. Il s'agit de passer des accords avec des partenaires de bonne qualité et de recruter conjointement avec eux des étudiants qui font l'équivalent de leur 1er cycle dans l'université partenaire et leur *Master's* à Sciences Po, dans le cadre du cycle du diplôme. Enfin, Sciences Po a développé des programmes à l'étranger dans le cadre d'une mission de service public en lien étroit avec le ministère des Affaires étrangères. L'Institut a créé des *Master's* à l'étranger, qui ne délivrent pas le diplôme de Sciences Po, mais un diplôme fait sur mesure avec le partenaire. Ces programmes ont été créés à Moscou et Varsovie.

Aujourd'hui, dans le cadre du développement international de Sciences Po, des stratégies régionales définissent l'affectation des moyens et des efforts. Le ciment de tout cela est la politique européenne de Sciences Po, ainsi que l'ensemble des réseaux européens constitués par l'Institut, au niveau du diplôme, au niveau doctoral et au niveau de la recherche. L'Europe constitue véritablement la base à partir de laquelle Sciences Po peut obtenir un positionnement important dans le reste du monde. La relation avec les Etats-Unis est également très importante, parce qu'elle permet également une reconnaissance dans le reste du monde. L'objectif est de travailler en partenariat avec des universités américaines tout en conservant les spécificités de Sciences Po. Des efforts importants ont été faits en direction de l'Amérique latine avec la chaire Mercosur et de l'Asie avec la création du Centre Asie-Europe. L'IEP a connu un développement assez important au Japon et en Chine, une délégation de Sciences Po étant maintenant présente dans ce dernier pays. Enfin, Sciences Po a la volonté de construire une stratégie plus cohérente avec les pays du Proche-Orient, du Maghreb et d'Afrique.

Francis Verillaud propose de répondre aux questions sur les points qu'il vient d'aborder avant de présenter le programme Alliance.

b) Questions et observations

Antoine ASSERAF demande ce qui est prévu en direction de l'Afrique. Les accords de Sciences Po dans ce continent se résument à des programmes au Maghreb et en Afrique du Sud. Il n'y a rien dans la quasi-totalité de l'Afrique subsaharienne.

Francis VERILLAUD répond que la DAIE est désormais en lien avec l'association des anciens élèves. Un groupe d'anciens élèves venant d'Afrique a contacté la direction de Sciences Po pour travailler ensemble. Il s'agit de développer des éléments réalistes, notamment la possibilité de faire des stages en nouant des contacts au niveau universitaire, mais aussi au niveau d'entreprises, d'ONG et au niveau gouvernemental.

Antoine ASSERAF demande s'il est prévu de passer des accords avec une université d'Afrique subsaharienne.

Francis VERILLAUD répond que pour l'instant, c'est plutôt difficile. Si on se place dans un cadre d'échange classique, il sera difficile d'organiser l'accueil des étudiants de Sciences Po dans une université africaine. C'est pourquoi il est nécessaire d'inventer une modalité d'accueil adaptée aux pays.

James Mc CEARNEY constate que la Suisse figure deux fois dans le tableau de l'effectif des étudiants étrangers par pays en avril 2002, avec deux et huit étudiants indiqués. Il demande pourquoi.

Francis VERILLAUD répond qu'il s'agit d'une erreur. Il faut cumuler les deux chiffres. Il y avait donc dix étudiants.

Richard DESCOINGS ajoute que cela correspond probablement à la Suisse alémanique et à la Suisse romande.

Thymée N'DOUR rejoint les préoccupations d'Antoine Asseraf sur les échanges avec l'Afrique subsaharienne. Il est très important non seulement de multiplier les échanges, mais de les diversifier. Par ailleurs, elle se félicite que le groupe de travail sur l'aide sociale ait pu examiner un certain nombre de questions concernant le Fonds de mobilité internationale. Lorsqu'on fait le bilan de l'année à l'étranger, il serait intéressant pour les élus étudiants d'avoir le bilan de ce qui s'est fait en matière d'aide à la mobilité internationale, afin d'améliorer le système. Elle indique qu'un certain nombre d'étudiants ignoraient qu'ils devaient valider 60 crédits à l'étranger. Elle demande ce qui se passerait au cas où un étudiant ne validerait pas tous ces crédits. Elle propose d'instaurer au milieu de l'année à l'étranger un échange par mail avec le responsable de la zone géographique pour voir où en est l'étudiant.

Francis VERILLAUD précise que la validation de l'année à l'étranger est faite à partir d'un certain nombre d'éléments qui ne sont pas uniquement les crédits, mais aussi le rapport sur l'expérience à l'étranger. La validation des séjours d'études est faite par une commission qui comprend des enseignants. Pour la validation des stages, cette commission comprend également des partenaires du ministère des Affaires étrangères et des entreprises qui proposent des stages à l'étranger. Il n'y a jusqu'à présent eu qu'un seul cas de refus de validation, pour un étudiant qui n'avait pas suivi les enseignements. Si un séjour d'études se déroulait mal, le problème serait abordé directement entre l'étudiant et la direction de la scolarité, afin de voir si cela porterait préjudice à la poursuite des études. Par ailleurs, le suivi tout au long de l'année des étudiants en stage ou en séjour d'études existe déjà. Les chargés de mission tentent d'avoir les adresses e-mail de tous les étudiants et leur écrivent très régulièrement. Chaque étudiant doit transmettre dès son arrivée le choix de ses enseignements. Mais on ne peut pas forcer les étudiants à avoir des correspondances régulières avec les chargés de mission s'ils n'en éprouvent pas le besoin. Ils le font

spontanément lorsqu'ils le jugent nécessaire. En outre, les chargés de mission qui ont la responsabilité des accords d'échanges vont régulièrement dans les universités et réunissent systématiquement les étudiants afin de faire le point et d'examiner d'éventuelles difficultés.

Romuald DZOMO-N'KONGO rappelle que la France a toujours entretenu des relations privilégiées avec l'Afrique francophone et a formé la plupart de ses dirigeants actuels. Il est dommage qu'elle se ferme aujourd'hui à ces pays. Les jeunes cadres d'Afrique francophone se tournent donc de plus en plus vers le Canada et les Etats-Unis. Ce n'est pas ainsi que la France maintiendra des liens forts avec ces pays. Il espère que Sciences Po accueillera à l'avenir davantage d'étudiants africains, afin de contribuer à entretenir ces relations privilégiées.

Richard DESCOINGS répond que c'est un sujet essentiel pour la France et pour l'Europe. Les choses ont considérablement changé depuis l'époque où lui-même était étudiant. La mobilité étudiante et académique est aujourd'hui devenue une réalité, alors que de son temps, peu d'étudiants songeaient à poursuivre leurs études dans d'autres pays. En revanche, la France avait traditionnellement une politique d'accueil d'étudiants venant d'Afrique subsaharienne, surtout francophone. Deux choses ont radicalement changé aujourd'hui. Les systèmes d'enseignement supérieur de différents pays sont en compétition les uns avec les autres. Une partie des étudiants d'Afrique noire francophone préfèrent poursuivre leurs études dans des pays anglo-saxons et en ont la possibilité, ce qui n'était pas le cas il y a une trentaine d'années. Si on ne s'aperçoit pas de cette compétition, l'enseignement supérieur deviendra de plus en plus un enseignement anglo-saxon. La deuxième raison de cette évolution est la peur européenne de l'immigration. Jusqu'aux années 70, la politique d'immigration suivie par la France et les autres pays européens était une politique d'accueil, ces pays ayant besoin de la main d'œuvre immigrée. Avec le retournement de la conjoncture au début des années 70, avec l'irruption du chômage et le développement d'une certaine peur face à l'immigration, ont été adoptées des politiques migratoires ayant pour objectif un équilibre zéro entre émigration et immigration. La France s'est donc partiellement fermée à l'immigration en général et à l'accueil des étudiants étrangers en particulier. Depuis trois ou quatre ans, la France a pris conscience de l'importance d'accueillir de nombreux étudiants étrangers, d'où qu'ils viennent. C'est la raison pour laquelle l'agence Edufrance a été créée en 1997-1998, afin de mieux faire connaître l'offre d'enseignement supérieur de la France. La proportion des étudiants étrangers dans l'ensemble des effectifs des universités et établissements universitaires français était passée en quelques années de 11 % à 8 %. Il faut préciser que la croissance démographique des étudiants français a pu expliquer partiellement cette baisse. Depuis deux ans, la tendance s'est inversée. Les derniers chiffres publiés par le ministère de l'Education nationale montrent que l'on avoisine le chiffre de 200 000 étudiants étrangers accueillis en France. Mais les Etats-Unis accueillent chaque année entre 450 000 et 500 000 étudiants étrangers selon des critères qui reposent sur l'essentiel sur la qualité des étudiants. Les Etats-Unis mènent une politique particulièrement active pour aller chercher les meilleurs étudiants d'où qu'ils viennent, en leur versant des bourses lorsque cela s'avère nécessaire. Les universités britanniques jouent également le jeu de la compétition internationale. Une bonne partie des étudiants qui font leurs études au Royaume-Uni aujourd'hui sont des étudiants étrangers. Cela correspond à la fois à une tradition ancienne et à une politique extrêmement active menée par les universités britanniques, notamment sous la pression budgétaire. A partir du moment où les financements publics ont cessé de progresser, les universités ont été vivement invitées à développer l'accueil d'étudiants non européens, qui paient des droits de scolarité plus élevés que ceux des étudiants britanniques et européens.

Anthony MESLE constate que Sciences Po s'est résolument engagé dans cette compétition internationale pour certaines zones géographiques comme l'Europe et l'Amérique du Nord. Mais il a très peu d'échanges avec l'Afrique subsaharienne. Il demande ce que l'Institut

propose de faire en direction de ces pays qui sont à l'écart de la compétition internationale, mais qui pourraient apporter beaucoup.

Richard DESCOINGS répond que Sciences Po tente de convaincre deux départements ministériels qui jouent un rôle majeur dans cette politique. Il s'agit de la Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC) du ministère de l'Education nationale et de la Direction générale en charge de la coopération et du développement du ministère des Affaires étrangères. Sciences Po essaie de les convaincre du rôle que doit jouer la France dans le financement de la formation des futurs cadres privés, politiques et administratifs de ces pays. Il est extraordinairement difficile de faire admettre à ces départements qu'ils devraient financer cette politique. Ils font valoir qu'en termes d'aide au développement, les autorités françaises doivent se concentrer sur l'enseignement primaire et secondaire et sur la lutte contre l'illettrisme, mais qu'il n'y a pas lieu d'aider particulièrement les futures élites des pays en développement. En outre, une question commence à être posée depuis plusieurs années : est-ce au contribuable français de financer les études des étudiants étrangers en France ? C'est la raison pour laquelle le projet d'implantation d'un 1er cycle de Sciences Po au Maroc a échoué. Le Conseil de Direction de l'IEP et le Conseil d'Administration de la FNSP avaient donné leur accord quasi unanime à la création de ce 1er cycle euro-méditerranéen. Il s'agissait de permettre à des étudiants européens et maghrébins d'étudier et de travailler ensemble en arabe, français et anglais, d'effectuer un séjour d'études ou un stage en Europe pour les étudiants maghrébins et dans un pays arabe pour les étudiants européens, avant de venir à Paris pour le cycle du diplôme. Ce projet a reçu un excellent accueil des autorités marocaines. Mais le ministère français des Affaires étrangères souhaitait que les droits de scolarité payés par les étudiants français ou européens soient différents des droits payés par les étudiants maghrébins. Les droits de scolarité pour les européens auraient été ceux fixés pour l'ensemble des étudiants inscrits dans une formation menant au diplôme de Sciences Po. En revanche, pour les étudiants maghrébins, il aurait fallu que les droits de scolarité soient ceux en vigueur dans l'enseignement supérieur privé au Maroc. Il est vrai qu'il y a une réflexion à mener sur ce point. Mais cette réflexion devrait prendre comme axe le critère social et financier et non le critère national. Cela a contribué à bloquer le projet. Les sommes sollicitées pour démarrer ce projet étaient de l'ordre de 100 000 à 200 000 euros par an pour une période de trois ans. Sciences Po n'a pas de financement propre lui permettant de développer seul des projets en Afrique. Son action ne peut être qu'indirecte, en persuadant les autorités.

Antoine ASSERAF ne comprend pas pourquoi la question du financement des études par le contribuable français se pose pour les étudiants africains et pas pour les autres. Par ailleurs, plusieurs institutions anglo-saxonnes ont des droits de scolarité plus élevés pour les étrangers. Les étudiants africains qui y étudient sont donc relativement aisés. Il demande pourquoi ils ne viennent pas en France, alors qu'ils en ont les moyens. Il demande également pourquoi ils ne se tournent pas davantage vers Sciences Po, alors que l'Afrique a besoin de cadres politiques ayant bénéficié d'une formation poussée.

Richard DESCOINGS répond que le questionnement sur le contribuable français et sur le financement des étudiants étrangers ne se pose pas que pour l'Afrique, mais pour l'ensemble des étudiants non européens. Madame Bechtel, directrice de l'ENA et membre du Conseil d'Administration de la FNSP, a estimé lors d'une séance du Conseil d'Administration que dès lors que Sciences Po accueillait d'étudiants étrangers, il devrait être moins financé par l'Etat. C'est un exemple de l'état d'esprit d'un certain nombre de responsables. Par ailleurs, Sciences Po ne peut pas s'en sortir seul dans la compétition internationale. Celle-ci implique les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi plus globalement les politiques publiques menées en termes d'enseignement supérieur et de recherche. Or on paie aujourd'hui le prix d'une grosse décennie de fermeture migratoire et d'extrêmes difficultés pour les étudiants africains et arabes souhaitant obtenir un visa d'études. Pour qu'une

université puisse inscrire un étudiant étranger, celui-ci doit avoir un titre de séjour, mais pour obtenir ce titre de séjour, il doit être inscrit dans une université. Par ailleurs, les universités américaines ne vont pas chercher globalement dans des zones géographiques, mais vont chercher les étudiants qui les intéressent. Cette politique a certes un aspect philanthropique, mais elle correspond aussi à l'intérêt de ces universités à moyen et long terme. Il faut d'abord se poser la question de l'image de marque de la France en Afrique et au Maghreb. Est-elle considérée comme un pays accueillant pour les étrangers en général et les étudiants en particulier ? Il faut ensuite se demander comment financer la venue et le séjour de ces étudiants en France.

Thymée N'DOUR corrobore les propos de Richard Descoings. Aujourd'hui, l'image de la France auprès des étudiants africains n'est pas celle d'un pays accueillant. Ils ont des difficultés à obtenir et à renouveler leur carte de séjour. Le fait d'avoir une inscription dans une université française ne garantit pas l'obtention d'un titre de séjour. Sciences Po s'est occupé de régler les problèmes de carte de séjour en obtenant des rendez-vous pour ces étudiants, mais la majorité des étudiants non européens ont énormément de problèmes. De nombreux étudiants africains préfèrent donc se tourner vers les Etats-Unis.

Richard DESCOINGS précise qu'il y a une différence fondamentale entre Sciences Po et l'ensemble des universités françaises : Sciences Po n'a pas de critère de nationalité pour l'attribution de l'aide sociale. Les universités françaises ne donnent pas de bourse aux étudiants étrangers. Sciences Po ne fait pas cette distinction. Si on veut élargir son recrutement international, il faut maintenir ce système.

PROGRAMME ALLIANCE

a) Exposé

Francis VERILLAUD indique que le dossier remis aux membres de la Commission paritaire comporte un document sur le programme ALLIANCE. Une seule institution n'a pas forcément les capacités de développer une coopération dans toutes ses dimensions. Sciences Po a donc décidé de travailler avec l'Ecole Polytechnique et l'université de Paris I afin de développer les caractéristiques pluridisciplinaires les plus larges possible et de construire une vaste offre de programmes d'enseignement et de recherche. L'idée est de se mettre au niveau d'une grande université américaine de recherche, afin de créer une relation transatlantique avec une institution américaine. Le consortium entre Sciences Po, l'Ecole Polytechnique et Paris I mêle sciences dures et sciences sociales. La thématique du programme ALLIANCE est l'étude de la mondialisation et des régulations qui sont nécessaires pour en contrôler les effets. Ce sujet est central dans les relations entre l'Europe et les Etats-Unis, avec des conflits d'intérêt importants. Le principe du programme est d'ouvrir un espace de réflexion, de discussion et de travail en commun entre une université américaine, Columbia, et le consortium français qui est lui-même inséré en Europe et qui, chaque fois que cela sera possible, fera venir des partenaires européens pour travailler dans une relation plus globale et pas seulement franco-américaine. L'étude de la mondialisation et de sa régulation recouvre une série de sujets qui seront organisés autour de plusieurs grands thèmes, par exemple la régulation des nouvelles technologies, le développement durable et les négociations commerciales.

Sciences Po s'est lancé dans cette aventure pour plusieurs raisons. Si on veut que les étudiants internationaux, quel que soit leur pays d'origine, viennent en France, il faut leur offrir des formations de très grande qualité qui soient crédibles en termes de débouchés sur le marché du travail. Le fait que les formations offertes par Sciences Po soient reconnues aux Etats-Unis, par exemple à travers le double diplôme avec Columbia, est un bon moyen de les

crédibiliser. La relation établie entre l'université de Columbia et le consortium a plusieurs objectifs. Il s'agit d'abord de créer un espace de dialogue. Cette relation vise également à valoriser le capital de relations entre Sciences Po et les universités américaines et à élargir à d'autres universités françaises l'expérience acquise par Sciences Po dans le développement de ce vaste réseau de relations aux Etats-Unis. Des accords ont été signés avec Columbia et un certain nombre de mesures concrètes ont été prises. Pascal Delisle, qui représente Sciences Po aux Etats-Unis depuis trois ans et qui était basé à Georgetown, est maintenant accueilli par Columbia, où il coordonne le programme ALLIANCE. Il est assisté par une doctorante de Sciences Po qui a un statut de volontaire international. Par ailleurs, avec Columbia et ses partenaires du consortium, Sciences Po a identifié un thème d'intérêt commun. Un séminaire sur la question des risques se tiendra les 7 et 8 novembre 2002. Il permettra de vérifier que les membres d'ALLIANCE sont capables de travailler ensemble dans une perspective pluridisciplinaire et d'élaborer une méthode de travail commune. Il s'agit d'identifier des thèmes qui permettront de créer des enseignements communs à Columbia et au consortium français. On pourrait par exemple créer un cours en visioconférence pour l'ensemble des établissements membres d'ALLIANCE dans une approche pluridisciplinaire faisant intervenir juristes, sociologues, politologues et spécialistes du calcul des risques économiques et financiers. Il s'agit de créer une dynamique de relations qui passera d'une thématique à une autre en imbriquant au maximum les éléments constitutifs de chaque membre d'ALLIANCE. L'ensemble des enseignants, des chercheurs et des étudiants de Sciences Po sont invités à se saisir de ce programme et à y apporter leur contribution. En effet, il risque de rester une boîte vide si les uns et les autres ne se mobilisent pas pour en tirer le meilleur. Ce programme a déjà débuté. Il devrait se poursuivre fin 2003 par un accroissement de la présence du consortium à Columbia. Ce développement est significatif, au moment où des universités américaines installent des antennes à l'étranger, d'abord pour leurs propres étudiants, puis pour recruter des étudiants étrangers dans différents pays. Le consortium propose à Columbia une approche fondée sur la réciprocité et la confiance entre les différents partenaires.

b) Questions et observations

Edmond ESPANEL croit comprendre que ce programme a un vaste contenant et un faible contenu. Il demande ce qui est prévu pour développer rapidement ce contenu. Par ailleurs, il veut savoir comment ce programme sera financé et quel sera le coût supporté par Sciences Po.

Francis VERILLAUD répond que la présence des deux représentants de Sciences Po à Columbia est financée par le ministère des Affaires étrangères qui s'est résolument engagé dans ce projet. Ce financement est complété par des subventions du ministère de l'Education nationale pour le séminaire sur les risques. Les pouvoirs publics sont engagés aux côtés du consortium pour assurer la réussite de ce programme. L'apport des pouvoirs publics sert à démarrer cette opération. Le programme ALLIANCE devra ensuite trouver des financements complémentaires projet par projet. Les actions menées aux Etats-Unis en partenariat avec une grande université américaine donnent la possibilité d'accéder à des fondations américaines ou internationales pour financer des projets. Pascal Delisle a déjà commencé ce travail. Par ailleurs, Sciences Po est en négociation avec les pouvoirs publics français, notamment le ministère des Affaires étrangères, pour la création d'un fonds d'un million de dollars mis à la disposition du programme, Columbia ajoutant la même somme. Ce fonds ne serait pas dépensé, mais produirait de l'argent utilisé pour le développement d'activités dans le cadre d'ALLIANCE. Un tel fonds donnerait une plus grande visibilité et permettrait de solliciter plus facilement des fondations et des entreprises pour obtenir des fonds complémentaires sur des projets précis. En ce qui concerne le contenu du programme, les deux coordinateurs

d'ALLIANCE à Columbia et le Centre américain de Sciences Po informeront sur les possibilités qui seront ouvertes au sein de ce programme. Celui-ci a été présenté au Conseil scientifique la semaine précédente et sera présenté devant d'autres instances.

Richard DESCOINGS ajoute que dans ces matières, la différence entre contenu et contenant n'est pas simple à déterminer. Que trois établissements universitaires comme Paris I, l'Ecole Polytechnique et Sciences Po mettent en commun leurs forces pour promouvoir un tel projet est en soi une avancée considérable. C'est la première fois que trois institutions aussi différentes décident de dépasser leurs clivages disciplinaires et leurs différences statutaires pour tenter d'agir ensemble. C'est également la première fois que trois établissements français s'implantent aux Etats-Unis pour y développer des programmes d'enseignement et de recherche en coopération avec une université américaine. On a plutôt l'habitude du contraire. Le contenu ne peut pas se décréter. Il se développera à travers les échanges entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs, puis les étudiants, sur un ancrage intellectuel et académique. Les institutions membres d'ALLIANCE peuvent mettre des moyens à disposition des enseignants, chercheurs et étudiants, mais ne peuvent pas créer de la connaissance.

Julien BOURROUILHOU demande comment on motivera les étudiants sur ce projet.

Francis VERILLAUD répond que le séminaire sur les risques qui se tiendra en novembre a pour objet de déboucher sur un enseignement, sous forme d'une école d'été ou d'un cours en ligne. Une nouvelle offre sera faite aux étudiants. Le travail en commun d'enseignants et de chercheurs venant de milieux et de disciplines différents devrait permettre d'innover dans le domaine pédagogique et de faire des propositions nouvelles aux étudiants.

Richard DESCOINGS ajoute que ce projet s'adresse à des étudiants très avancés, notamment des doctorants, mais aussi à des étudiants dans des cursus professionnalisés avancés comme les DESS. Un DESS commun de droit comparé des affaires a été créé entre Sciences Po et Paris I. Sciences Po souhaite qu'une université américaine s'associe à ce DESS, qui sera beaucoup plus visible en étant présent aux Etats-Unis.

Gilles Le CHATELIER salue cette initiative. Il est toujours difficile de créer des partenariats durables. La présence physique à Columbia d'enseignants-chercheurs chargés de coordonner ce projet est une excellente idée. Si on souhaite que ce programme fonctionne vraiment, il faudra une bonne information en direction des enseignants, des chercheurs et des étudiants. Il est enseignant à Sciences Po et n'a appris qu'aujourd'hui l'existence de ce programme. Il demande ce qui est prévu en matière d'information.

Francis VERILLAUD répond que l'information se fera sur le site Web et sous forme de brochures après le séminaire de novembre sur les risques. L'objectif est d'indiquer clairement sur les sites web des institutions membres d'ALLIANCE ce qu'est ce programme et ce qu'on peut y faire. Un forum d'échanges permettra d'aller plus loin dans cette information. Les enseignants et chercheurs allant à New York pourront être pris en charge par le programme ALLIANCE et intervenir dans le cadre d'une conférence s'inscrivant dans la thématique du programme.

Richard DESCOINGS ajoute que ce programme vient de démarrer. La direction est en train de faire de la communication interne dans les différents Conseils. L'information sur ce programme ira dans deux directions. La première est structurelle. Sciences Po, Paris I et Polytechnique organiseront une conférence de presse à destination des universitaires, afin de faire connaître l'existence de ce programme. L'autre direction est thématique. Sciences Po est en train de travailler sur l'institution d'une chaire sur la régulation. Marianne Frison-Roche et de nombreux représentants des autorités régulatrices tiennent un forum trimestriel

sur la régulation, qui préfigure ce que devra être un programme de recherche, de formation initiale et de formation continue, avec des éléments de valorisation. La direction réfléchit à la création d'une revue sur la régulation. Les choses en sont encore au début, mais progressivement, il sera possible d'agréger les initiatives.

IV. BILAN DES CONVENTIONS D'EDUCATION PRIORITAIRE

a) Exposé

Cyril DELHAY rappelle que le dispositif de Conventions d'Education prioritaire a été créé il y a 18 mois. Les résultats présentés aujourd'hui sont intermédiaires. Il faudra attendre cinq ou six ans, quand les premières promotions entrées par ce dispositif seront diplômées, pour réellement évaluer les effets de cette réforme, notamment l'entrée de ces étudiants dans la vie active. En ce qui concerne la première promotion, sur les 17 étudiants admis en septembre 2001, 15 sont passés en année supérieure, dont 2 en régime conditionnel. Leurs résultats académiques sont comparables à ceux des autres étudiants sur l'ensemble de l'année. En ce qui concerne les deux procédures de sélection, en 2001-2002 sept lycées partenaires avaient présenté 35 candidats admissibles, parmi lesquels 17 ont été admis. En 2002-2003, treize lycées partenaires ont proposé 67 candidats admissibles, parmi lesquels 33 ont été admis. Sur ces 33 admis, on note 2 mentions passable, 15 mentions assez bien et 16 mentions bien. Aujourd'hui, 16 lycées ont signé des conventions avec Sciences Po, les derniers étant situés à Vitry-sur-Seine, à Villeneuve-la-Garenne et à Forbach. Ces lycées ont des taux de CSP défavorisées élevés. Ainsi, à Forbach, près de quatre lycéens sur cinq sont issus de CSP défavorisées. En ce qui concerne la procédure de sélection 2002-2003, on note la féminisation des candidats, 70% des admis étant des étudiantes. En outre, on constate une plus grande diversité des pays d'origine par rapport à l'année dernière. Un tiers des étudiants admis dans ce cadre ont une double nationalité. 20 des 33 étudiants admis ont une famille originaire d'un autre pays que la France. Un certain nombre d'étudiants ont une famille issue du Maghreb, mais aussi d'Afrique subsaharienne ou des Comores. Cette année, trois étudiants ont choisi d'aller dans un 1er cycle délocalisé. Cela marque l'intégration de cette procédure dans l'ensemble de la scolarité à Sciences Po.

b) Questions et observations

Thymée N'DOUR a retenu de ce document que les étudiants admis par la procédure des Conventions d'Education prioritaire ont un niveau comparable à celui des étudiants admis par l'examen d'entrée. La démarche engagée par l'UNEF, qui consiste à travailler sur la réforme de l'examen d'entrée au sein du groupe de travail sur la démocratisation, a prouvé sa pertinence. Elle demande quand se réunira de nouveau ce groupe de travail.

Richard DESCOINGS pense que l'on peut continuer à travailler concrètement sur une conception différente des épreuves de l'examen d'entrée. Par exemple, on a beaucoup appris à travers l'instauration d'un oral pour ce recrutement, de même qu'on avait beaucoup appris en instaurant une procédure de sélection pour l'entrée en 4ème année comportant des épreuves écrites et orales. On constate que les épreuves écrites et orales ne mobilisent pas les mêmes qualités. Un certain nombre d'étudiants admis par les Conventions d'Education prioritaire n'auraient sans doute pas réussi un examen écrit parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue, que ce soit à l'oral ou à l'écrit. Cela ne pardonne pas à l'écrit, alors qu'un jury peut passer outre à l'oral. Par ailleurs, il faut réfléchir à l'ajout d'options, notamment en sciences exactes. L'exemple de Polytechnique prouve certes qu'il ne suffit pas d'avoir des épreuves portant sur les sciences exactes pour démocratiser le recrutement. Mais il est aussi vrai qu'une épreuve de mathématiques ou de physique peut être socialement

moins biaisée qu'une épreuve de philosophie ou d'histoire. Les travaux du groupe de travail reprendront dans le courant de l'automne, mais la date n'est pas encore fixée.

Antoine ASSERAF souligne que l'un des obstacles à l'intégration des étudiants admis dans le cadre des Conventions d'Education prioritaire était la pression médiatique qui les a singularisés. Il admet que l'information dans les médias est un enjeu important pour l'Institut, qui a largement fait parler de lui. Mais la pression des journalistes sur ces étudiants a parfois été néfaste. Il demande si l'anonymat des prochains admis sera mieux protégé.

Richard DESCOINGS estime qu'il est injuste sur deux points. Il lui demande s'il pense vraiment que le fait de faire parler de Sciences Po à travers la création de cette procédure était le choix de la facilité. Il est choqué qu'on puisse dire, encore aujourd'hui, que l'objectif prioritaire de cette réforme était de faire parler de Sciences Po. Il sera bien plus facile et plus valorisant de parler du programme ALLIANCE que des Conventions d'Education prioritaire. Par ailleurs, Sciences Po n'a jamais donné les coordonnées d'un étudiant, qu'il soit recruté par cette procédure ou par toute autre. La pression médiatique a bien sûr existé, essentiellement l'année dernière. Elle était moindre cette année. L'administration a cherché à aider les élèves autant que possible. Lorsque Libération a voulu faire une photo de groupe de ces étudiants, ils ont accepté de se faire photographier, mais de dos. Jamais aucun élève n'a été forcé, directement ou indirectement, de répondre à un journaliste. Lors des premières réunions avec les étudiants recrutés l'an dernier, on leur a immédiatement parlé de leur liberté par rapport aux journalistes. Puisque 15 élèves sur 17 ont été admis en 2ème année, dont 13 sans aucun crédit à rattraper, on peut supposer soit que la pression n'était pas si forte, soit qu'ils ont réussi à la surmonter.

Léonard GOURINAT souhaite apporter un démenti à l'affirmation qui figure en page 7 du bilan des Conventions d'Education prioritaire, à savoir que l'UNI aurait subi un important revers aux élections syndicales étudiantes de janvier 2002. Il y a eu une certaine baisse, mais il s'interroge sur la présence de cet argument dans ce bilan.

Richard DESCOINGS lui répond que l'UNI, qui avait deux sièges au Conseil de Direction, n'en a plus qu'un.

Léonard GOURINAT précise qu'en nombre de voix, la baisse n'est pas si considérable.

Richard DESCOINGS répond qu'il ne parle pas du nombre de voix, mais du nombre de sièges. Par ailleurs, il rappelle que l'UNI s'est toujours opposée à cette procédure d'admission auprès des instances juridiques et politiques. L'UNI a échoué dans l'ensemble de ces recours. La Cour administrative d'appel de Paris a non seulement confirmé la position du Tribunal administratif, mais, fait rarissime, a condamné l'UNI à verser à la direction de Sciences Po des frais de procès, tant elle a trouvé invraisemblable le goût de l'UNI pour les procédures juridictionnelles. Richard Descoings s'en réjouit, car les 1500 euros auxquels l'UNI a été condamnée seront versés dans le cadre de l'aide sociale aux étudiants venant de ces lycées défavorisés. Il est très heureux que l'UNI participe de façon concrète et active au financement de cette procédure.

Anthony MESLE demande quel rôle joue Sciences Po dans la coordination des méthodes de sélection et de préparation des candidats à l'intérieur des lycées. Il faut assurer un minimum d'égalité entre les lycées. Il constate qu'un lycée a préparé 42 étudiants, contre 7 pour un autre.

Cyril DELHAY rappelle que cette action a non seulement pour but de sélectionner des étudiants ayant un bon potentiel pour entrer à Sciences Po, mais aussi de susciter une dynamique dans les lycées. C'est pourquoi elle est ouverte à tous les lycéens de seconde,

quels que soient les établissements. Les chiffres cités par Anthony Meslé correspondent aux candidats qui se sont engagés dans la procédure d'admissibilité en janvier de l'année de terminale. Auparavant, pendant une ou deux années, des actions ont été menées à travers des modules d'information, d'orientation et de sensibilisation des lycéens sans sélection préalable, mais avec des exigences d'assiduité. L'équité entre les lycées est assurée par le fait que la procédure d'admissibilité est la même pour tous les établissements. Le candidat doit constituer un dossier de presse qu'il soutiendra devant un jury, avec comme élément d'appréciation le dossier scolaire de la seconde à la terminale, ainsi que l'évaluation de l'entretien, qui dure une demi-heure. Les contenus peuvent être divers selon les lycées. Ceux-ci peuvent apprécier différemment la manière de travailler en amont avec leurs étudiants. L'écueil majeur serait de faire bachoter les candidats. L'enjeu est de rendre concrète la question de l'orientation professionnelle. A partir de là, différents moyens peuvent être employés pour préparer les candidats, les situations étant différentes d'un lycée à l'autre. Les étudiants de Sciences Po qui le souhaitent peuvent prendre une part active à ce travail dans le cadre des projets collectifs. L'an dernier, 25 étudiants de Sciences Po se sont engagés de cette façon. Ils ont par exemple emmené des lycéens à la Cour des Comptes et au Parlement, donné des cours d'économie, informé les lycéens sur les débouchés de Sciences Po ou organisé des rencontres avec des professionnels. En ce qui concerne le nombre variable de candidats présentés par les lycées, il rappelle que certains lycées ont 400 élèves alors que d'autres en ont 2000.

Léonard GOURINAT demande s'il y a un nombre limité de places pour les candidats se présentant dans le cadre de cette procédure.

Cyril DELHAY répond que ce n'est pas le cas. Les jurys se fondent sur des critères intellectuels pour admettre les candidats.

Julien BOURROUILHOU s'interroge sur la présentation du tableau portant sur les origines socioprofessionnelles des étudiants.

Cyril DELHAY répond qu'il s'agit de la profession des parents. Si un étudiant a un père ouvrier et une mère institutrice, les deux CSP seront intégrées dans les chiffres.

Julien BOURROUILHOU demande quels sont les objectifs de la procédure de Conventions d'Education prioritaire pour l'année prochaine, notamment en ce qui concerne le nombre d'étudiants admis.

Richard DESCOINGS indique qu'il ne peut pas répondre à cette question pour le moment. Il le fera avant la fin de l'année civile.

V. PROCESSUS ET CALENDRIER DE LA RECONNAISSANCE DES GROUPEMENTS

a) Exposé

Xavier BRUNSCHVICG indique qu'il n'a pas d'éléments nouveaux à apporter au document transmis aux membres de la Commission paritaire. La procédure a commencé, puisque depuis aujourd'hui, tout groupement candidat à la reconnaissance peut remplir le formulaire de candidature mis en ligne. Quelques modifications ont été apportées par rapport à l'année dernière. En termes de sécurité, des dispositions ont été prises pour éviter que le piratage de l'an dernier se reproduise. Cela passe notamment par l'utilisation par les étudiants du code confidentiel qu'ils ont dû créer lors de l'ouverture de leur adresse Sciences Po. La sécurité ne peut pas être absolue, mais elle a été considérablement renforcée. Par ailleurs, la mise en

ligne des formulaires devrait permettre de procéder plus rapidement aux autres étapes de la procédure, notamment la mise en ligne des professions de foi des groupements et la réunion d'attribution des moyens. La procédure a été avancée de plus d'un mois par rapport à l'année dernière, afin de se caler de plus en plus sur l'année universitaire.

b) Questions et observations

Thymée N'DOUR indique qu'elle a reçu le texte produit par le groupe de travail sur la vie associative en juin 2001. Elle demande pourquoi Sciences Po Conseil doit payer un loyer d'environ 500 euros par trimestre à la FNSP, alors que les autres associations permanentes ne le font pas.

Richard DESCOINGS répond que Sciences Po Conseil est une entité à but lucratif, contrairement au BDE, à l'AS et au Ciné-Club. Sciences Po Conseil est une junior entreprise qui doit se mettre dans les conditions de fonctionnement d'une entreprise. Il ajoute que ce loyer est fort modique.

Romuald DZOMO-N'KONGO constate que si la procédure d'inscription n'est pas correctement effectuée, il ne sera pas possible de recommencer. Il demande s'il n'est pas possible de corriger une erreur éventuelle lors de la saisie des données.

Xavier BRUNSCHVICG répond que pour des raisons techniques, il n'est pas possible de modifier le formulaire. C'est pourquoi on a clairement indiqué aux éventuels candidats qu'ils devraient avoir tous les renseignements requis dès le départ.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2002

Le procès-verbal est adopté.

VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Thymée N'DOUR informe la Commission paritaire que les élus de l'UNEF ont saisi la sous-commission des libertés politiques et syndicales sur deux problèmes. Le premier concerne des remarques et injures racistes dans le local syndical depuis l'été, notamment des autocollants du Front national collés dans le casier de l'UNEF. D'autre part, un étudiant entré par la procédure Convention d'éducation prioritaire lui a indiqué qu'il avait reçu un mail signé par le "GUD-Sciences Po", sur le thème "la France aux Français", indiquant en substance que les étudiants "CEP" étaient indésirables à Sciences Po. On peut également lire des propos choquants sur les portes des toilettes de Sciences Po. Ceux qui écrivent ces choses n'osent pas se faire reconnaître en tant qu'association et militer à visage découvert. Il est inadmissible qu'un étudiant soit destinataire de tels messages.

Antoine ASSERAF souligne qu'il avait envoyé un certain nombre de questions diverses à Guillaume Piketty, ignorant qu'il serait absent aujourd'hui. Il rappelle une question qu'il avait posée lors d'une séance précédente. Il s'agit de la possibilité d'effectuer un tri sélectif des déchets à Sciences Po. Guillaume Piketty avait répondu qu'il se renseignerait sur cette question. Par ailleurs, la dernière fois qu'il est passé à la cafétéria, il a constaté qu'on n'y trouvait ni salades ni soupes, alors que le responsable du CROUS avait annoncé que ce choix serait proposé. Enfin, pour revenir sur la question de l'Afrique subsaharienne, Guillaume Piketty avait promis qu'un cours porterait sur cette région, soit en enseignement d'ouverture,

soit sous une autre forme. Or, en parcourant le catalogue des enseignements, il n'a trouvé qu'un cours portant sur le développement, traitant vaguement de la Sierra-Léone. Il croit pourtant se souvenir qu'un enseignant avait été contacté pour ce cours sur l'Afrique subsaharienne. Il demande ce qu'il en est.

Morgane Le Berre répond que l'Afrique subsaharienne doit être traitée au second semestre par au moins un enseignant, dans le cadre des enseignements d'ouverture en Cycle du diplôme. L'objectif est d'en proposer une approche complémentaire sur ce thème, également au second semestre. Si Antoine Asseraf a des noms à proposer, ses suggestions seront les bienvenues.

Edmond ESPANEL fait remarquer que pour un certain nombre d'enseignements de Sciences Po, des brochures sont disponibles au service de reprographie, moyennant une contribution de la part de l'étudiant. L'UNEF condamne cette dérive financière qui impose aux étudiants, en plus des droits de scolarité, d'acheter des brochures nécessaires au bon suivi de ces enseignements. Il s'interroge sur cette pratique, qui s'est particulièrement développée cette année.

Richard DESCOINGS souligne que ce vocabulaire est excessif. Le plus simple pour l'administration est qu'il n'y ait pas ces supports pédagogiques. La dotation versée à Sciences Po par le ministère de l'Education nationale permet de financer 84 % de la masse salariale et à peu près l'ensemble des vacances pédagogiques versées aux enseignants, mais ne finance que 5% des dépenses de fonctionnement. Il est donc nécessaire de faire des arbitrages. Il est préférable que ces brochures soit proposées, à un coût modique, plutôt qu'elles n'existent pas faute de financement.

Edmond ESPANEL se demande si la vente de ces brochures n'est pas en rapport avec l'augmentation tendancielle des droits de scolarité à Sciences Po. Il estime qu'il s'agit d'une double tarification et se demande pourquoi ces supports pédagogiques ne sont pas considérés comme payés par les droits de scolarité.

Anthony MESLE fait remarquer que des consoles de jeu X-Box de Microsoft ont été installées à l'usage des étudiants dans la Péniche la semaine précédente. Il demande si cela a rapporté de l'argent à Sciences Po ou s'il s'agissait d'une opération philanthropique à l'intention de Bill Gates.

Richard DESCOINGS répond que cette opération n'a rien coûté à Sciences Po, mais ne lui a rien rapporté non plus. Il s'agissait d'une opération d'information destinée aux étudiants.

Anthony MESLE souligne que Sciences Po est un projet pédagogique. Il ne voit pas quelle est l'apport d'une console de jeu dans ce projet pédagogique.

Xavier BRUNSCHVICG répond que X-Box l'a d'abord contacté. Il leur a conseillé de prendre contact avec le BDE, puisqu'il s'agissait d'organiser un concours entre écoles, avec des dotations pouvant bénéficier aux associations. Ils l'ont apparemment fait et le BDE a pris l'initiative d'installer ces consoles de jeu dans la Péniche. Il en a été étonné sans pour autant en être choqué.

Edmond ESPANEL demande s'il est normal que le BDE ait pu faire cela sans en demander l'autorisation à la direction de la communication.

Richard DESCOINGS ne voit aucun motif qui aurait pu conduire à interdire cette opération au BDE. On peut ne pas être d'accord avec le fait que le BDE permette à Microsoft de faire sa promotion. Mais le directeur estime qu'il n'a pas à intervenir auprès du BDE sur ce genre de questions.

Antoine ASSERAF indique que parmi les questions diverses qu'il avait envoyées à Guillaume Piketty, figurait la demande de création d'un groupe de travail sur l'informatique

et la communication à l'intérieur de Sciences Po. De nombreuses questions diverses sont posées sur l'informatique, et la réponse est généralement que l'on s'informerait auprès du responsable de l'informatique. Puisque l'informatique est un sujet assez important à Sciences Po et qu'il s'agit de l'interface principal entre les étudiants et l'administration, il est important d'anticiper les problèmes et de régler ceux qui se posent régulièrement.

Romuald DZOMO-N'KONGO indique que les étudiants se plaignent que les machines à café de la nouvelle cafétéria ne remboursent pas 5 centimes d'euros quand on introduit 50 centimes.

Richard DESCOINGS répond que la question sera transmise au CROUS, qui gère la cafétéria.

La séance est levée à 20 h 05.